



**HAL**  
open science

# À QUOI SERT LE DEVELOPPEMENT DE L'HEBERGEMENT SOCIAL EN FRANCE ?

Philippe Bregeon

► **To cite this version:**

Philippe Bregeon. À QUOI SERT LE DEVELOPPEMENT DE L'HEBERGEMENT SOCIAL EN FRANCE?. 2009. hal-00410277v1

**HAL Id: hal-00410277**

**<https://hal.science/hal-00410277v1>**

Submitted on 19 Aug 2009 (v1), last revised 13 Jan 2015 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## À QUOI SERT LE DEVELOPPEMENT DE L'HEBERGEMENT SOCIAL EN FRANCE ?

### Philippe Brégeon

Sociologue au laboratoire GRESCO de l'Université de Poitiers

Contact : philippe.bregeon@univ-poitiers.fr

Philippe Brégeon est auteur de l'ouvrage « **A quoi servent les professionnels de l'insertion ?** », Paris, 2008, aux éditions l'Harmattan, dans la collection « **Le travail du social** » dirigée par Alain Vilbrod.

Depuis le début des années 1990, les financements publics se sont multipliés pour contribuer au développement de l'hébergement social en France. Ainsi, avec l'émergence d'une multitude d'associations à vocation sociale, les places d'hébergement social ont triplé pour atteindre aujourd'hui environ 100 000 places en France. Ces formes d'hébergement sont censées accueillir des individus pour leur porter assistance et favoriser leur intégration dans la société. Ils sont environ 600 000 en France dépourvus de logement personnel et qui survivent dans des associations, chez des tiers, en camping, dans des squats ou ailleurs...

Pour le Français moyen, non initié, il est bien difficile de distinguer en quoi l'offre en matière d'hébergement social diffère de l'accès au logement social. En réalité, le caractère de l'hébergement social n'a pas grand-chose à voir avec l'accès au logement social. Il correspond généralement à des séjours de quelques jours à plusieurs mois dans une perspective d'assistance et de dépendance. A contrario, l'accès au logement social avec un statut de locataire de droit commun permet de circonscrire durablement son espace privé, de se soustraire à certaines formes d'ingérence et de se maintenir librement chez soi.

La loi pour le droit au logement opposable (dite loi DALO) du 5 mars 2007 réactive la confusion entre l'hébergement et le logement. Dans chaque département, la commission de médiation en charge de l'application de la loi a le pouvoir de réorienter vers l'hébergement social une demande de logement, si elle estime que c'est la solution la plus adaptée. Elle peut justifier de cette réinterprétation du droit au logement en mettant en avant sa perception des difficultés sociales du requérant, c'est-à-dire du ménage sans logement. Ce type glissement sera plus ou moins lié à l'insuffisance de l'offre adaptée dans le parc social.

La mise en œuvre de la loi aura comme conséquence de perpétuer le développement de l'hébergement social. Et pourtant, les individus concernés sont de plus en plus réticents pour se soumettre à des conditions de vie qu'ils ressentent comme indignes.

Au-delà, les pratiques d'hébergement social sont mal connues en France. Ainsi, à l'occasion des périodes de grand froid qui sont devenues « des marronniers » pour les médias, ces derniers montrent des équipes de maraude du SAMU social. Elles tentent d'approcher, avec plus ou moins de conviction, ces individus à la rue qui sont souvent réticents à rejoindre les institutions d'hébergement social trop peu sûres et déshumanisées.

En écho au flou des fonctions de l'hébergement, des associations montrent alors tel ou tel individu qui vient de s'installer dans une chambre ou un appartement temporaire. Malgré leur étonnement d'être mis en face d'un appareil photo, d'une caméra, et brièvement questionné, ces derniers ne peuvent qu'exprimer leur contentement d'être plus ou moins provisoirement « mis au chaud » et dans une relative sécurité. Pour corroborer cette scène réconfortante, les images montrent généralement un habitat nettement plus douillet que le standard en matière d'hébergement social.

Au delà de quelques associations réellement militantes qui font parfois de l'agitation, celles qui gèrent l'hébergement social font souvent preuve d'une certaine discrétion. Elles répondent implicitement aux attentes des pouvoirs publics dont elles dépendent financièrement pour leur développement. Il s'agit de donner à voir à la France entière une mobilisation d'institutions dédiées pour répondre à ce problème d'errance et de marginalité. Il s'agit d'éloigner l'indignation éphémère de l'opinion. Une fois que s'éloigne « le temps médiatique »,

l'hébergement social demeure l'affaire de groupes d'intervenants sociaux et d'institutions dédiées qui font corps pour la reproduction du système.

Par ailleurs, il existe bien peu de travaux en sciences sociales pour lever le voile sur une histoire chargée en matière d'assistance et de contrôle sur la marginalité. Le plus souvent derrière les murs et dans des institutions, l'assistance relève de cette part honteuse et dérangeante dans le fonctionnement social par rapport aux populations à la marge.

Entre l'hébergement d'urgence, l'hébergement de réinsertion, l'hébergement de stabilisation, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, les maisons relais, les places financées par la CAF, le système est assez ésotérique.

Au-delà des discours voulant faire apparaître une certaine complémentarité fonctionnelle, la distribution des pauvres dans cette mosaïque est relativement arbitraire et s'organise d'abord en fonction des places disponibles, des logiques de réseaux des intervenants sociaux, des priorités des institutions qui gèrent les places en question.

Pendant, l'hébergement d'urgence est plutôt un lieu de passage pour des dépannages qui parfois s'éternisent. A contrario, l'hébergement de longue durée a une fonction de travail plus en profondeur pour, soi-disant, faire progresser les personnes à la marge dans leur mode de vie et leur fonctionnement social. Dans cette perspective, pour être admis en hébergement de longue durée, les personnes doivent dévoiler leur trajectoire et se prêter à des interprétations sur les événements de leur vie. Pour les personnes rétives à la position de dépendance, la stratégie consiste alors à naviguer au plus près entre compromis et compromissions.

En particulier en internat qui représente plus d'un tiers des places d'hébergement social, les arrivants doivent se fondre dans la population et se prêter à des contrôles de leur existence plus ou moins directs. Contrôle en matière d'occupation de la journée ; l'individu doit montrer qu'il n'est pas dans l'oisiveté. Contrôle des relations ; l'individu doit montrer qu'il n'est pas sous l'emprise de relations nocives. Contrôle de l'utilisation de l'argent, etc.

Dans la plupart des internats, il est impossible d'introduire quelqu'un pour vivre des rapports amoureux et des relations sexuelles. L'interdiction fonctionne comme une norme que les institutions gestionnaires et les intervenants sociaux ont naturalisé depuis toujours.

L'hébergement social pose la question du respect de l'intimité. La sauvegarde de cette intimité nécessite de pouvoir identifier ce qui relève de notre vie privée : le dedans qui est moi, du dehors qui est le non moi. Le registre de cette vie privée concerne non seulement les biens matériels, mais également le domaine de l'esprit et d'abord notre corps. Simmel montre que toute incursion peut être ressentie comme une violation parce que l'intégrité de la personne exige qu'elle puisse exercer sa volonté et contrôler le regard des autres sur ses biens, sur sa personne. Ce n'est pas tant le fait d'être regardé qui est problématique que l'impossibilité de s'y soustraire (Alain Thalineau, 2002<sup>1</sup>). Les atteintes au droit à l'intimité et à la vie privée sont finalement consubstantielles de l'intervention sociale dans la plupart de ces structures. Ainsi, les formes d'hébergement social fonctionnent comme des mauvais substituts du logement privé.

En conséquence, si le droit au logement est plus ou moins présent, il est bien loin d'être une priorité pour les intervenants sociaux. Leurs discours jouent en fait sur deux tableaux : d'un côté le passage en hébergement social est présenté comme un sas pour l'accès à un logement de droit commun. Il est vrai que l'on trouve quelques associations où le militantisme pour le droit des personnes a été investi depuis les origines.

Pour autant, le discours dominant considère le droit au logement comme un objectif secondaire. La plupart des professionnels de l'hébergement social mettent la priorité à un travail sur les attitudes des personnes en situation de précarité, dans leur rapport avec la société. Le prisme en question a comme conséquence le ciblage de certaines populations au détriment de celles qui résistent ou qui sont trop marginalisées. Les individus doivent être capables d'assumer une certaine introspection. Ces pratiques laissent forcément l'observateur interrogatif : à une demande de logement, les associations répondent par l'hébergement social articulé avec une espèce de psychanalyse du pauvre.

Les intervenants sociaux parlent d'accompagnement qui correspond grosso modo à des échanges en face-à-

face, de chaque côté du bureau et qu'ils projettent du côté du travail social valorisé. Accompagnement dont on peut douter qu'il puisse avoir des effets promotionnels sur la trajectoire des individus ciblés : les intervenants sociaux n'ont que rarement les clefs de la réintégration des individus hébergés dans l'espace social, en particulier dans le marché de l'emploi.

La professionnalisation de groupes d'intervenants sociaux toujours plus nombreux « surfe » sur le refus implicite de la société à partager l'espace social et à intégrer certaines populations, avec des aspirations de plus en plus variées et complexes. Comme l'indique Castel, il s'est dégagé un consensus en France pour accepter la priorité à la compétitivité et à l'efficacité et considérer la relégation de certaines populations comme une fatalité.

Si l'hébergement social contribue à amortir les mécanismes d'exclusion, elle réactive continuellement la logique de l'assistance traditionnelle que des mouvements sociaux avaient combattue depuis le 19<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit toujours d'accueillir dans des espaces stigmatisés des populations dont l'existence ne peut être assurée sur la base du travail et de la propriété. Il s'agit enfin de conditionner l'octroi de ces places d'hébergement à un effort de normalisation et à la naturalisation du contrôle. Ces conditions refoulent, à elles seules, une bonne part des revendications des candidats au droit au logement.

Comme le dit R CASTEL : « *La philanthropie a eu historiquement une fonction très précise : affirmer la nécessité du secours en déniait le droit au secours* »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Alain Thalineau, « *L'hébergement social : espaces violés, secrets gardés* », Ethnologie française, numéro 32, 2002, p 41-48

<sup>2</sup> Robert Castel « *La guerre contre la pauvreté aux Etat Unis* », in Actes de la recherche en sciences Sociales, n° 19, Paris, 1978, p.12